

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, M. Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	17

Absents ayant donné un pouvoir : M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Frédéric MURA, M. Jean-Philippe LECOINTE à Mme Magali BLANLUET,

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Mme Aurore YANG, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

A été nommé secrétaire : Mme Marie COSTA

Date de la convocation

27 février 2026

Date d'affichage

27 février 2026

Objet de la délibération
**3-Domaine et patrimoine
3-2 Aliénations**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 27 février 2026,

**2026-016 – Prix de vente
de 2 terrains Rocade des
Carriers**

Considérant la nécessité de vendre des terrains constructibles pour financer les projets d'investissement envisagés par la commune,
Vu la délibération n°2023-60 du 21 septembre 2023 fixant le prix de vente des 3 terrains à 110 €, le m²,
Vu la délibération n°2024-051 du 27 juin 2024 modifiant le prix de vente des 3 terrains à 100, le m²,
Vu l'avis de la commission « développement économique, finances, commerces et santé » du 12 janvier dernier qui propose de diviser le lot n°2 qui n'est pas encore vendu, et qui propose de maintenir le prix de vent de ces 2 terrains à 100 €. Ils sont constructibles mais les acquéreurs doivent prendre à leur charge la viabilisation de leur terrain. Il n'est pas souhaitable de fixer un prix plus élevé car nous n'arrivons déjà à les vendre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

12/03/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de deux terrains :
- pour le lot n°1 (parcelle ZR n°558), d'une superficie de 396 m², pour le lot n°2 (parcelle ZR n°559 et 561), d'une superficie de 510 m², situés Rocade des Carriers, au prix de 100 € le m²,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir, qui seront passés, dans l'office notarial choisi par l'acquéreur et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

La secrétaire de séance
Marie COSTA



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

